

## Équipements de protection individuelle pour la pratique sportive ou de loisirs (EPI-SL) relatifs au motocyclisme

[Extrait de l'Avis relatif à l'application de la section 4 du chapitre II du titre II du livre III du code du sport relative à la prévention des risques résultant de l'usage des équipements de protection individuelle pour la pratique sportive ou de loisirs du 16 avril 2015.](#)

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont, selon la [directive européenne 89/686/CEE](#), "tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité". Concernant les EPI spécifiques à la pratique sportive ou de loisirs, cette directive est transposée dans le droit français par les [articles R322-27 à 38](#), c. sport.

Type d'EPI	Normes française et européenne	Particularité(s)
<b>Casque de moto</b>	Homologation ECE 22-05	Port obligatoire prévu par l'article R. 431-1 du Code du sport. En compétition, d'autres normes internationales sont acceptées. Se reporter au RTS de la Fédération française de motocyclisme. La Fédération française de motocyclisme recommande de porter des casques de moins de cinq ans.
<b>Vêtement de protection contre les chocs mécaniques – épaules, genoux, coudes, hanches</b>	<a href="#">NF EN 1621-1</a> (mai 2013)	
<b>Vêtement de protection contre les chocs mécaniques – protections dorsales</b>	<a href="#">NF EN 1621-2</a> (Mai 2004)	
<b>Protection individuel de l'œil – lunettes-masques</b>	<a href="#">NF EN 1938</a> (octobre 2010)	
<b>Chaussures de protection pour motocycliste</b>	<a href="#">NF EN 13634</a> (mars 2011)	

## Autres équipements de protection individuelle relatifs au motocyclisme

Pare-pierres pour le motocyclisme tout-terrain destinés à protéger les motocyclistes contre les pierres et autres menus projectiles - Exigences et méthodes d'essai	<a href="#">NF EN 14021</a> (Juin 2004)	
Pare-pierres pour motocyclisme tout-terrain	NF EN 14021 + A1 (août 2007)	

Type d'EPI	Normes française et européenne	Particularité(s)
Vêtement de protection contre les chocs mécaniques – protections thoraciques	NF EN 1621-3	
Gants de protection pour motocyclismes professionnels*	<a href="#">NF EN 13594</a>	
Vêtement de protection pour motocyclismes professionnels – vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces*	<a href="#">NF EN 13595-1</a> <a href="#">NF EN 13595-2</a> <a href="#">NF EN 13595-3</a> <a href="#">NF EN 13595-4</a>	
Chaussures de protection	<a href="#">NF EN 13634</a>	

### Sigles

NF: Norme française

EN : Norme européenne

RTS : Règles Techniques et de Sécurité

Fiche réglementation Motocyclisme

Mise à jour : 17/04/2015

Publiée sur [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)